



MODALITES DE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE DES HANCHES ET DES COUDES POUR LE STAFFORDSHIRE BULL TERRIER

Le dépistage de la dysplasie de la hanche se fait soit sur des radiographies argentiques, soit à partir d'image numériques.

En cas de radiographie numérisée, les deux seuls formats autorisés sont soit l'impression sur film radiographique transparent, soit le transfert par le vétérinaire sur le portail internet www.vetsxl.com.

Attention : les images sur CD Rom, clé USB ou par voie mail ne sont pas acceptées. Le taux maximal de réduction de la taille de l'image est de 25%.

Concernant le protocole d'envoi :

- les propriétaires envoient directement leur dossier au lecteur.

Les clichés radiographiques (radiographie argentique ou image numérique imprimée sur film radiographique) doivent être transmis au lecteur avec :

- **Une attestation du vétérinaire ayant réalisé la radiographie**, confirmant qu'il a personnellement vérifié le n° de puce de l'animal ou le tatouage, en précisant l'état de vigilance de l'animal lors de la réalisation du cliché (sédation ou anesthésie générale).

- **Une copie du LOF**

- **Une enveloppe grand format (A4) affranchie à l'adresse du propriétaire** pour la réexpédition des radiographies et des certificats de lecture. L'enveloppe ayant servi à me faire parvenir les radiographies est retournée en même temps. Cette dernière peut être utilisée pour les envois ultérieurs.

- **Une enveloppe affranchie à l'adresse du club.**

- **Un chèque de 30 euros pour les hanches ou les coudes ou 60 euros pour les hanches et coudes**, libellé à l'ordre du Dr Goyenvalle.

Ces différents documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Dr Goyenvalle Service de Chirurgie ONIRIS – ENVN Atlanpole – La Chantrerie CS 40706 44307 Nantes Cedex 3

Dans le cas de radiographies numériques transmises par le portail internet, seuls les différents documents papier (certificat, copie du LOF et chèque) sont à envoyer, accompagnés des enveloppes nécessaires à la ré-expédition des résultats au propriétaire et au club.

La lecture est réalisée suivant les critères retenus par la FCI et la SCC, uniquement sur une radiographie parfaitement positionnée et identifiée. A défaut, la radiographie est retournée au propriétaire avec une lettre d'accompagnement précisant le motif de refus. Dans un tel cas, la lecture n'est pas facturée.

La lecture effectuée, un certificat est rédigé. La radiographie lue est marquée de façon indélébile à l'aide d'un tampon à sec.

Le délai de lecture sera en moyenne de 15 jours, au maximum 3 semaines, en dehors de mes périodes de vacances.